

Check-list du pharmacien d'officine pour mettre en place la délivrance du traitement

- ✓ **Le pharmacien est informé par un membre de l'équipe du CRC-MHR* de la mise en place de la dispensation en ville afin d'assurer la première dispensation dans les bons délais.**

L'équipe du CRC-MHR transmet les informations nécessaires concernant le patient.

- ✓ **Le pharmacien d'officine et l'équipe du CRC-MHR, se mettent d'accord sur les modalités pratiques de transmission des données de suivi du patient**

- Ils définissent ensemble un circuit de communication : messagerie sécurisée / téléphone / fax / DMP / carnet numérique de suivi.
- Le pharmacien d'officine se renseigne auprès du patient sur les professionnels impliqués dans son suivi (pharmacien de la PUI, médecin-traitant, paramédicaux, etc.).

- ✓ **Le pharmacien doit avoir suivi la formation e-learning HemopharPlus sur la pathologie, l'environnement et les traitements élaborée par le CRH***

Je contacte le CRH-MHR afin qu'il me précise mes codes d'accès nominatifs.

-  Je me rends sur le site : <https://www.hemopharplus-crh.fr/>
- Je suis la formation via les modules d'e-learning
- Je note mes questions et contacte mon professionnel référent du CRC-MHR pour en discuter.

- ✓ **Le pharmacien commande le traitement et vérifie les conditions logistiques de respect de la chaîne du froid pour le stockage du médicament**

- Je commande le traitement et le kit d'administration auprès de mon grossiste-répartiteur
- Je m'assure de pouvoir stocker le traitement.



- ✓ **Le pharmacien doit avoir suivi la formation spécifique au médicament élaborée par Roche pour assurer le suivi et conseiller le patient**

- Je m'organise pour qu'au moins un pharmacien suive la formation spécifique du médicament : Roche prend contact avec moi suite à ma 1ère commande pour programmer la formation
- Je consulte les supports qui sont mis à disposition des patients. Ils répondent notamment aux questions relatives en cas de voyage, de douleur etc. Je vais sur l'espace dédié à l'hémophilie sur le site Roche : <https://professionnels.roche.fr/> (fiches en accès libre).

- ✓ **Je me réfère à la fiche pratique Hémophilie n°3 : 1ère délivrance du traitement et suivi**

- Je suis attentif aux besoins de discrétion de mon patient
- Je m'assure que le patient est à jour dans ses droits d'assurance maladie. Je dois bien vérifier que le patient est en ALD pour le remboursement à 100% du traitement.
- J'informe l'équipe du CRC-MHR lorsque la première délivrance sera faite et je communique les données de suivi